

## Notes de mise à jour YGRC / YENFANCE

Version	2.3
Date	10 Juin 2019

### 1. Consentement à l'utilisation des données personnelles (RGPD)

La nouvelle version **2.3** ajoute une norme obligatoire du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) concernant la gestion du consentement. En effet, un usager du portail doit obligatoirement consentir à l'utilisation de ses données personnelles dans le cadre d'un traitement de données.

D'un coté fonctionnel, nous considérons que chaque téléprocédure constitue un traitement de données distinct, avec données personnelles ou non. Il est donc nécessaire de spécifier **la nature des données stockées** et la **finalité du traitement de la téléprocédure**. De nouveaux champs de paramétrage sont disponibles en BackAdmin à cet effet :

#### Mentions relatives au traitement de données personnelles (RGPD)

##### Mentions avec authentification

Nature des données personnelles collectées

Données personnelles minimales demandées dans le formulaire.

Finalité du traitement

Fournir les informations requises afin d'assurer le bon fonctionnement et suivi de votre démarche administrative auprès du service : Portail famille

Au niveau du Front, le consentement est demandé à l'utilisateur pour chaque nouvelle demande qu'il effectue. Ceci se traduit par **une case à cocher obligatoire avant de débiter le formulaire** :

 Cette démarche prend 15 minutes

J'accepte les [conditions générales d'utilisation du service](#)

Je consens à [l'utilisation de mes données personnelles dans le cadre de cette démarche en ligne](#), conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD). [Consulter les règles de confidentialité du site.](#)

FAIRE UNE DEMANDE EN LIGNE

Le lien permet de consulter la nature des données et la finalité du traitement paramétrées précédemment. L'utilisateur doit donner son consentement une fois par téléprocédure, il n'aura pas à le donner à nouveau s'il fait la même demande.

Afin de respecter le droit de retrait du consentement d'un usager, une interface de gestion des données personnelles est disponible en Front :

Options

[MODIFIER MON IDENTIFIANT](#)

[MODIFIER MON MOT DE PASSE](#)

[GÉRER L'UTILISATION DE MES DONNÉES PERSONNELLES](#)

[SUPPRIMER MON COMPTE](#)

Consentements au traitement de données personnelles		
Nom du téléservice	Date du consentement	Action
Fiche enfant 2018/2019	10/06/2019 à 09:25	<a href="#">✖</a> <a href="#">👁</a>
Demande d'acte de naissance	10/06/2019 à 09:26	<a href="#">✖</a> <a href="#">👁</a>

Si l'utilisateur retire son consentement, il devra le redonner à nouveau pour une prochaine demande. Comme spécifié dans la nouvelle réglementation, ce retrait n'a pas pour effet de stopper le traitement de la téléprocédure précédemment consentie.

Suite à la mise à jour, nous avons mis en place des mentions relatives au traitement de données personnelles par défaut, avec un texte générique. Nous conseillons cependant à nos clients **de mettre à jour ces mentions avec l'aide de leur Directeur de la Protection des Données**.

Enfin, à des fins de preuves auprès de la CNIL ou de l'utilisateur en cas de litige, il est possible de rechercher les consentements via la Recherche des usagers en Backagent, ainsi que via le Communiquer en masse.

## 2. Anonymisation / Purge des données

Dans la continuité de la mise en conformité au RGPD, la version **2.3** intègre un nouveau module **d'anonymisation / purge des données**. Ce module n'est disponible que pour les administrateurs du site, et permet la gestion **des données obsolètes qui n'ont plus d'intérêt à être conservées**.

Ce module est accessible uniquement en BackAdmin :

### Gestion des données et purge

[Paramétrage du comportement des données](#)  
[Anonymisation des données](#)  
[Purge manuelle de la base de données](#)

Afin de faire fonctionner le module, il est nécessaire de paramétrer le comportement de la donnée en Purge ou en Anonymisation via le lien *Paramétrage du comportement des données*. Selon la donnée concernée, les possibilités de paramétrage varient. Par exemple pour les demandes :

## Parametrage de l'anonymisation

**Paramétrage 1**

Active

Processus automatique

---

**Conditions d'application**

Type de condition Délai après la date de clôture [- Retirer la condition](#)

Délai (jours) 720

Type de condition Catégorie de téléprocédure [- Retirer la condition](#)

Défaut

- Mettre à jour mes informations personnelles
- Réservation aux services périscolaires
- Etat-Civil
- Contacteur ma mairie (Renseignements, projet)
- Education - Enfance - Petite enfance
- Construction - Habitation - Urbanisme
- Collectivités territoriales
- Vie associative
- Tourisme
- Santé - Promotion de la santé
- Proximité
- Environnement
- Travail - Formation
- Culture - Sports - Loisirs
- Proximité
- Urbanisme
- Police de proximité
- Enfance / Jeunesse

- Etat Civil
- Portail famille

[+ Ajouter une nouvelle condition d'application](#)

---

**Opération à effectuer**

Opération Archivage et anonymisation des données

Les demandes seront passées à un statut Archivé. Les liens avec les usagers seront coupés, et les données de traitement (commentaires, messages) seront supprimées.

[+ Ajouter un nouveau paramétrage](#)

Le paramétrage ci-dessus permet l'archivage et l'anonymisation des demandes clôturées depuis 2 ans ou plus et appartenant au service Etat-Civil ou Portail Famille.

Une fois les différents paramétrages effectués, il faut lancer soit l'anonymisation soit la purge via les liens respectifs *Anonymisation des données* et *Purge manuelle de la base de données*. L'anonymisation **permet d'effacer tout lien d'une donnée avec des données à caractère personnel**, mais en conservant celle-ci en base de données (à des fins de statistiques). La purge, quant à elle, **permet la suppression physique de la donnée dans la base de données**.

La procédure d'anonymisation ou de purge est ensuite découpée en trois étapes :

1. L'initialisation, qui montre à l'administrateur toutes les données qui seront affectées, afin de valider le démarrage du processus.
2. Le processus, qui s'effectue en tâche de fond et procède aux opérations souhaitées.
3. Le récapitulatif, qui indique les données affectées par le processus, ainsi que les éventuelles erreurs survenues.

Le processus est manuel. Il est cependant possible de paramétrer un **processus automatique uniquement pour l'anonymisation**. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place un CRON sur le serveur.

### 3. Amélioration globale des performances

De nombreuses optimisations ont été effectuées dans la nouvelle version **2.3** afin d'obtenir un gain significatif en performance. Nous notons **une réduction en moyenne de 50% des temps de réponse** sur les différentes fonctionnalités de base du Front et du Backagent.

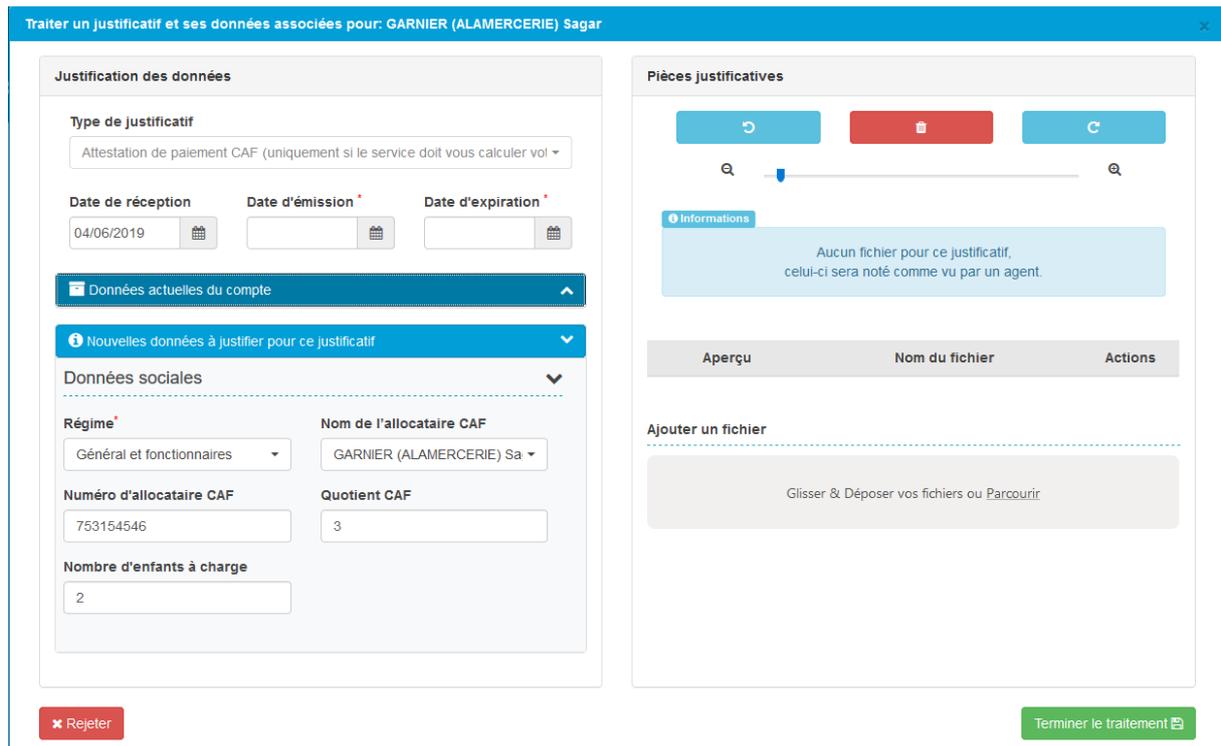
L'optimisation la plus importante vient de la recherche des demandes. En effet, il a été constaté des temps de réponse très élevés dans les différentes interfaces d'affichage des demandes, en particulier quand le nombre était important. Pour cela, une modification de la méthode de chargement a été faite afin de **garantir un temps de chargement fixe et convenable peu importe le nombre de demandes**.

### 4. Refontes en Backagent

Dans la continuité des améliorations ergonomiques et esthétiques débutés dans la précédente version, la version **2.3** apporte également son lot de refonte en Backagent.

#### Traitement des justificatifs

L'interface de traitement d'un justificatif a fait l'objet d'une refonte et a été transféré dans une fenêtre spécifique optimisée :



De plus, l'interface de gestion des justificatifs au sein d'une demande a été homogénéisée avec celle de la bibliothèque des justificatifs :

Justificatifs					
Justificatifs de la demande					
	Nature	Concerne	Date d'expiration	Etat	Actions
+	Mandat de prélèvement SEPA (à télécharger dans la fiche enfant)	GARNIER (ALAMERCERIE) Sagar	30/06/2019	Validé	 
+	Relevé d'Identité Bancaire	GARNIER (ALAMERCERIE) Sagar	05/06/2020	Validé	 
+	Avis d'imposition N-2 (uniquement si le service doit vous calculer votre QF)	GARNIER (ALAMERCERIE) Sagar	-	Non fourni Réclamé	  
+	Attestation de paiement CAF (uniquement si le service doit vous calculer votre QF)	GARNIER (ALAMERCERIE) Sagar	-	Non fourni	  
+	Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois	GARNIER (ALAMERCERIE) Sagar	-	Invalide	   
+	Photocopie vaccins DTPolio	GARNIER Paul	-	Non fourni	  
+	Justificatifs d'identité en cours de validité: CNI, Passeport	GARNIER (ALAMERCERIE) Sagar	-	Non fourni	  

## Gestion des pointages

Le tableau de gestion des pointages a fait l'objet de légères améliorations graphiques, notamment dans la recherche et dans l'ergonomie.

 Passer en plein écran  Changer mes critères

**Légende** ■ Restauration Scolaire - Créneau de midi (12:00 - 14:00)

Jours avec statut de pointage  Jours sans statut de pointage

Recherchez	VE 03 05/2019	Total
ANTITEST Jules ♂ 05/05/2014		0
DESBROSSES Thomas ♂ 07/06/2012 [Standard]		0
FRAIOLI Victor ♂ 03/04/2012 [Standard]		0
GARNIER Paul ♂ 13/03/2002 [Sans porc]		0
GUEYE Gnama ♀ 12/11/2012 [Sans porc]		0
PERREAUD Jean ♂ 10/10/2010 [Standard]		0
PERREAUD Jeanne ♀ 11/11/2011 [Sans porc]		0
PONPON Chlois ♀ 07/07/2015		0
PONPON Gala ♀ 11/03/2011	AJ	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

## 5. Module de gestion de courriers

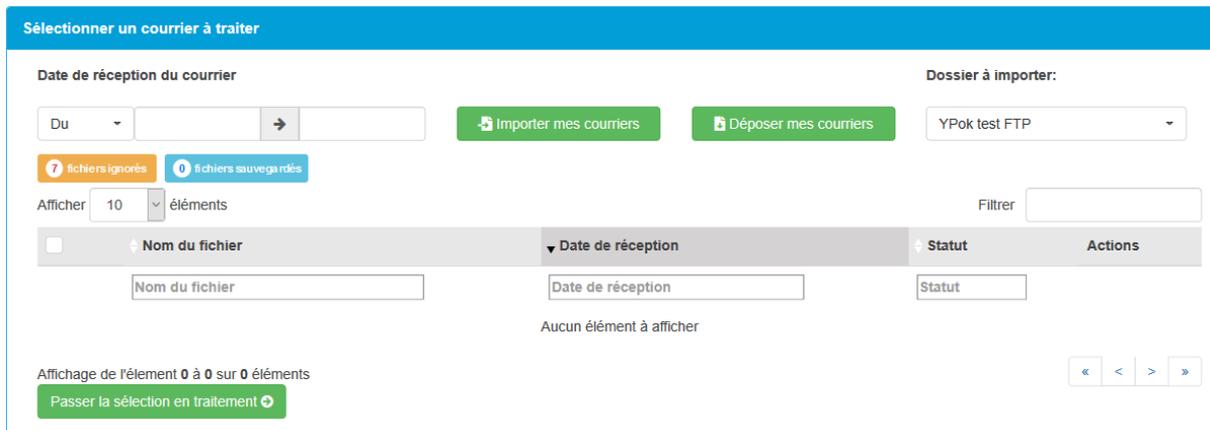
La version **2.3** fait évoluer la Gestion Electronique de Documents (GED) pour intégrer un **module complet de gestion des courriers entrants**. Ce module offre les fonctionnalités suivantes :

### Import des courriers

Le module permet l'import des courriers en numérisant les versions papier au sein de l'application. Pour cela, il est nécessaire de :

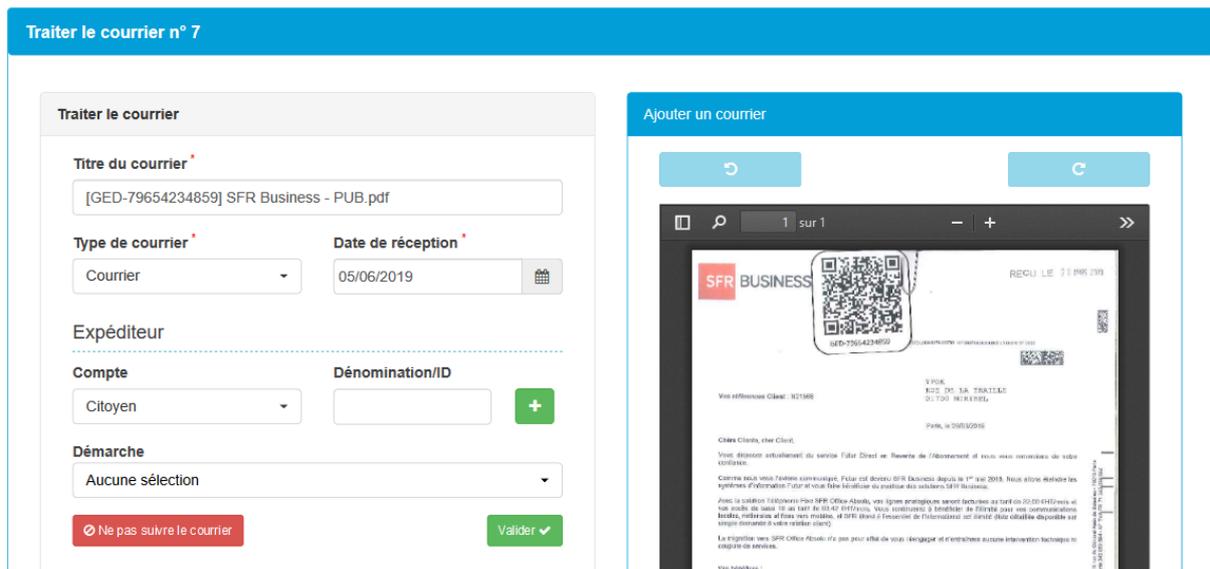
- Posséder des étiquettes QR Code adaptées aux courriers, fournies par YPOK.
- Avoir un scanner qui copie les fichiers dans un dossier accessible à distance.

Il est nécessaire ensuite de coller une étiquette QR Code sur chacun des courriers du jour, les scanner en direction du dossier paramétré et l'intégration se fera automatiquement via les interfaces :



### Traiter les courriers

Un fois l'intégration faite, il est nécessaire de traiter les courriers. L'agent peut alors sélectionner un courrier et créer une demande spécifique vers un service en fonction de l'objet (service administratif, financier, urbanisme...).



La demande peut ensuite être requalifiée vers une autre demande puis être traitée via le logiciel YGRC de façon dématérialisée.

### Suivre un courrier enregistré

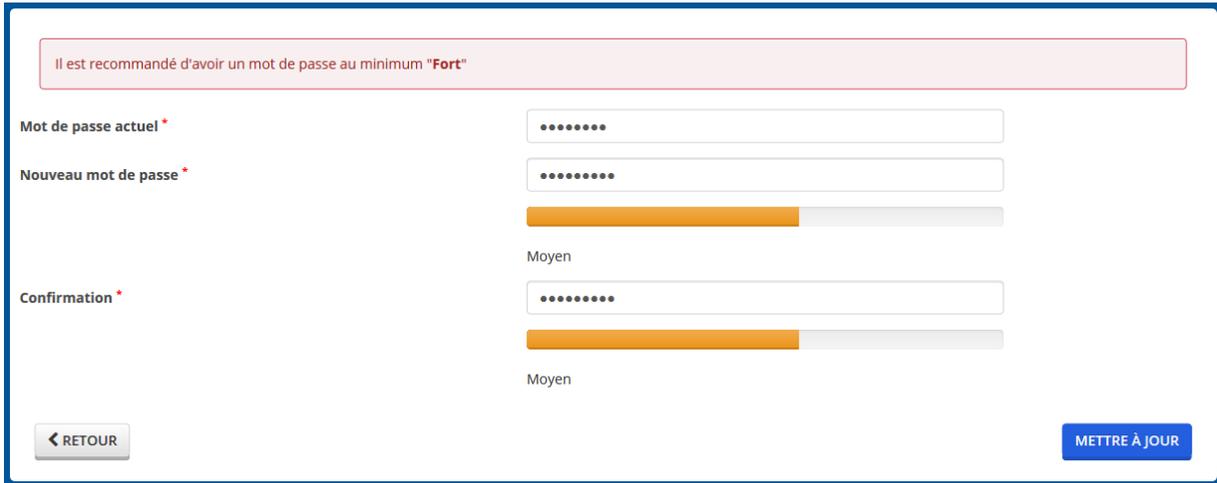
Les courriers sont ainsi facilement accessibles dans l'application. Grâce au QR Code apposé sur le courrier papier, un agent peut le scanner et voir tout l'historique du traitement de celui-ci. Les courriers enregistrés sont également liables directement à une demande en Backagent.

Pour pouvoir configurer et utiliser le module, vous devez faire une demande via la plateforme d'YPOK **YService**. Le service vous communiquera alors plus d'informations sur la mise en place de la gestion de courrier et des étiquettes QR Code nécessaires.

## 6. Renforcement des mots de passe

Dans l'objectif d'une amélioration continue de la sécurité de notre solution, la version **2.3** intègre un **nouvel algorithme de hachage**. Celui-ci s'applique aux mots de passe, que ce soit des usagers en Front ou des agents en Back.

Le transfert de l'algorithme sur les mots de passe existants se fait de façon transparente. Cependant, une nouvelle ergonomie a été mise en place en même temps que l'algorithme, et permet de connaître visuellement la « force » du mot de passe :



Comme indiqué, il est recommandé de posséder un mot de passe **Fort** d'après l'algorithme, que ce soit en Front ou en Backagent. Cependant, la solution accepte un mot de passe au **minimum Moyen**.

## 7. Simplification des fichiers de configuration

Le passage vers la version **2.3** impose également un passage d'une partie conséquente des fichiers de configuration vers la base de données. Ceci a pour objectif de faciliter les opérations de maintenance et de configuration de la solution, mais offre également une sécurité supplémentaire en réduisant les accès physiques au serveur.

Pour les agents *administrateurs système*, possédant un accès à leurs propres serveurs internes, les paramétrages suivants ont été rapatriés en Backadmin :

- Paramétrage des modules fonctionnels
- Paramétrage des webservices et SSO (FranceConnect)
- Paramétrage des tiers de paiement (Paybox, TIPI)

## 8. Autres évolutions et correctifs

En complément des évolutions majeures présentées dans ce document, la version **2.3** intègre les améliorations suivantes :

- « **Libellé d'affichage** » d'une **téléprocédure** : Il est possible maintenant de définir un « nom d'usage » pour une téléprocédure et son affichage en Front et Backagent. Ceci permet donc à deux téléprocédures de porter le même nom.

- **Suppression de Flash** : l'utilisation de *Flash* a été retirée des différents tableaux en Backagent, car la librairie n'est plus maintenue par plusieurs navigateurs dont Mozilla Firefox.
- **Améliorations sur la recherche pour Communiquer en masse** : le tableau des résultats pour les destinataires d'un message du module Communication a été optimisé, et de nouveaux filtres ont été ajoutés, comme la souscription au *Prélèvement automatique*.
- **Séparation des prestataires mail et SMS** : il est maintenant possible de posséder un prestataire pour l'envoi de mail en masse et un autre pour l'envoi de SMS.
- **Requêtes enregistrées dans les favoris** : les critères de recherche enregistrés et apparaissant en favoris sur la page d'accueil du Backagent sont maintenant administrable par l'agent dans les *Paramètres agent*.
- **Evolutions dans le module Régie** : Il est maintenant possible de voir les règlements ayant été supprimés dans la *Liste des règlements*. Un total apparaît dans les interfaces des *Comptes à titrer* et des *Soldes des comptes et relances*.
- **Evolution propre à YPARK (Stationnement payant)** : Il est maintenant possible dans une demande de RAPO en Backagent d'envoyer le dossier à la CCSP directement via Webservice.

De plus, la nouvelle version contient de nombreux correctifs sur les différentes fonctionnalités de l'application YGRC. Dans un souci de lisibilité, le présent document ne présente que les évolutions majeures disponibles dans la mise à jour **2.3**.